



SM aménagement de la découverte (SMAD) (Siren : 258102284)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Le Garric
Arrondissement	Albi
Département	Tarn
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	02/10/2000
Date d'effet	02/10/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. SERGE GARCIA

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La maison de la découverte
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	81450 LE GARRIC
Téléphone	05 63 80 29 00
Fax	05 63 80 23 71
Courriel	direction.smad@capdecouverte.com
Site internet	www.capdecouverte.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	30 359
Densité moyenne	62,59

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
81	CC Carmausin-Ségala (200040905)	CC

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement	
Département du Tarn (228100012)	
Région Occitanie (200053791)	

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; * toutes opérations de fonctionnement et d'aménagement d'activités commerciales portant sur le domaine dont il est propriétaire ; * toutes opérations pouvant concourir au développement de ce domaine ; * assurer ou de faire assurer : * la gestion des biens et activités situés dans l'emprise du domaine dont il est propriétaire ; * l'exécution des conventions passées en application de l'article L 5721-3 du cgct.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)